

Compte rendu du conseil d'école de Romain Rolland Maternelle du 10 novembre 2014

Pour l'équipe Pédagogique :

Anne-Gaël LEGOFF, Maud GROSSET, Sarah SAVY, Nathalie FELETTI, Laurent DEBIEU, Natacha KASSEL, Elise LAUVERNAY, Audrey BADJI.

Pour les parents d'élèves :

Muriel HENRY, Bérénice PAPILLON-CALVO, Yann BELLOIR, Olivier CHAGNOUX, Oriana GAY, Céline DESQUETS, Nathalie LOISEL, Anne PAILLET.

Pour le DDEN (Délégué Départemental de l'Education Nationale) : Mme MANGIN

Pour la municipalité : Mme DELORS

Début de la réunion à 18h00.

1. Vote du règlement intérieur

Le règlement intérieur départemental type ayant de nombreux points modifiés ou ajoutés, Mme Le Goff procède à une lecture complète de celui-ci. Quelques points retenus:

- L'école donne la même information aux personnes détenteurs de l'autorité parentale, surtout en cas de séparation. Les relations établies par les enseignants avec chaque parent doivent être de même nature.
- Le Directeur de l'école prononce l'admission définitive d'un élève. la municipalité, l'inscription scolaire. En cas d'inscription en cours d'année, le certificat de radiation est obligatoire.
- Une fréquentation assidue est requise en maternelle. Les absences doivent être motivées par écrit, surtout si elles sont prévues. Le directeur établira un dialogue avec les parents en cas d'absences répétées. Si ce dialogue échoue, un dossier sera transmis au directeur académique.
- Situations particulières :

Elèves en difficulté : des aides spécialisées doivent être mises en place

Handicap : l'école de rattachement de l'enfant doit être la plus proche de celle de son domicile.

Maladies chroniques : fréquentation de l'école recommandée avec mise en place systématique d'un PAI.

- L'EN garantit une égale dignité de tous les êtres humains au sein de l'école, l'école est un espace de neutralité.
- Laïcité : le principe de laïcité est rappelé, chartre affichée dans le hall d'entrée de l'école. Pas de signe ostentatoire de religion. Au sein de l'école, il est demandé la neutralité des agents intervenants dans l'école, celle des parents et des enfants.
- Attitude et comportement scolaire : Pas de sanction. En cas de comportement difficile, l'élève peut être isolé de manière très courte mais toujours sous la surveillance d'un adulte. Si son comportement est perturbateur, l'équipe éducative, le médecin scolaire ainsi que les parents sont mobilisés. La décision d'un retrait temporaire peut être prise par le directeur en ultime recours.
- Si la direction constate une négligence répétée pour venir chercher son enfant aux horaires fixes de l'école, Elle en informe l'IEN qui pourra prendre une décision d'exclusion temporaire.

Le règlement intérieur est adopté.

2. Election des Parents d'élèves :

Sur 388 inscrits, 178 votants.

La FCPE demande à la municipalité d'avoir un affinement des listes des parents d'élèves afin de faciliter la recherche des personnes habilitées à s'exprimer sur ces élections, surtout au niveau des couples séparés. Le problème se pose également pour les envois de courrier aux familles.

Au sujet de la date des élections (pour rappel, un vendredi matin), Mme Le Goff indique que celle-ci a été fixée officiellement par l'Inspection Académique, l'autre date proposée étant le samedi matin. Elle n'est pas contre un

déplacement de date au jeudi pour l'année prochaine, en signalant toute fois que la participation a été bonne et que cette décision ne dépend pas de son seul accord.

Les parents d'élèves indiquent avoir privilégié en amont le vote par correspondance.

3. Structure et Organisation de l'école :

La maternelle Romain Rolland compte 210 élèves (2 sont en attente et ne sont pas comptabilisés dans les statistiques), répartis en 8 classes.

Les petites sections représentent 71 enfants

Les moyennes sections représentent 71 enfants

Les grandes sections représentent 68 enfants.

La proportion fille/garçon est quasi égale.

4. Mise en place de la réforme des rythmes scolaires :

Globalement, l'équipe pédagogique trouve que la mise en place de la réforme s'est bien passée. Malgré tout, un couac sur les horaires d'ouverture et fermeture de l'école a été évoqué, dû essentiellement à un problème de communication. Les horaires sont dorénavant établis. Madame Gay (FCPE) espère que des ajustements seront possibles en cours d'année.

La direction souligne la lente et difficile adaptation des petits à ces nouveaux rythmes : beaucoup de larmes et d'agitations liées à tous ces changements de rythmes et de lieux.

La FCPE demande si l'accueil périscolaire du mercredi ne pourrait pas avoir lieu dans l'école. L'équipe pédagogique est d'accord si cela n'implique pas l'ouverture des salles de classe. Il est demandé une étude cette possibilité.

L'équipe pédagogique note un manque de rigueur de certains parents sur les inscriptions des enfants au périscolaire et au péri-éducatif qui a pu faire perdre du temps et provoquer quelques tensions lors des transmissions du mercredi et du vendredi.

Les parents d'élèves notent eux, un manque de communication entre les différents corps de métier qui interviennent à l'école qui a pu également générer des tensions.

Le périscolaire tient maintenant une permanence les mercredis et vendredis matins pour les changements de dernière minute. Une boîte aux lettres sera installée dans l'école (et toutes les écoles des lilas) pour faciliter la communication parents/périscolaire.

Un comité de suivi a été mis en place par la Mairie pour les ajustements majeurs.

Concernant le vendredi après midi, les parents précisent qu'il serait souhaitable que les activités proposées soient moins semblables que celles du mercredi. Qu'il y ait une unité de thématique et de lieu.

5. Fêtes de l'Ecole :

Le Bal de l'Automne s'est bien déroulé.

Le jeudi 18 décembre de 16h40 à 18h40, aura lieu le marché de Noël, où les parents sont conviés. Le matin, les élèves seront invités au Cirque Electrique (porte des Lilas), 5 classes le matin et 3 classes l'après-midi.

Participation Mairie et école.

La galette sera célébrée le 16 janvier (élèves seulement). Il est demandé aux parents de participer en apportant des boissons.

Du 9 mars au 20 mars, aura lieu la ronde des contes : chaque enseignant interprétera un conte dans chaque classe (élèves seulement).

Le 11 avril aura lieu le carnaval de l'école en compagnie de l'école Victor Hugo Maternelle. L'équipe pédagogique demande à la municipalité la participation du photographe de l'équipe de communication de la ville. Les parents sont les bienvenus pour gérer buvette et buffet.

Le 26 juin aura lieu la kermesse de l'école. Un renfort des parents sera demandé pour s'occuper des stands, du buffet et des animations. Date restant à confirmer après certaines vérifications.

L'équipe pédagogique va mettre en place des « ateliers parents », sans les enfants, un mercredi par mois à partir du 3 décembre pour s'occuper de petites choses de l'école, comme la réparation et l'entretien des vélos, l'agencement de la bibliothèque (couverture des livres et classement), jardinage etc... Ces ateliers déchargeront ainsi l'équipe pédagogique et permettront aux parents d'être plus actifs dans l'école.

6. Projet pédagogique et APC :

L'avenant de projet est en cours d'élaboration.

Pour les APC, ils sont proposés uniquement aux grandes sections et tournent autour du JEU (via le théâtre, les jeux de société et les jeux de construction). Le projet a été validé par l'IEN.

Ils auront lieu pendant ½ heure sur la pause méridienne et seront soumis à accord parental.

35 élèves en 2 sessions (une jusqu'à Noël, l'autre jusqu'aux vacances de février) avec un travail en binôme des enseignants pour une plus grande proximité avec les élèves. Soient environ 12 élèves par atelier.

Pour le second semestre un autre projet est en cours de validation par l'IEN.

L'organisation de la suite des APC est à mettre en place au terme d'un bilan. Cette organisation sera faite en direction d'une aide aux élèves et au travail personnel.

7. Les travaux :

Suite à la réception d'envoi du rapport sécurité de janvier 2013 par les représentants des parents d'élèves, les 15 points cités ont été passés en revue. Des points sont encore à éclaircir. (En fin de réunion, Mme Delors et Mme Mangin ont proposé de se rencontrer pour évoquer, entre autre, tous ces points).

Une expertise plomb, sur les peintures notamment, a été demandée : Mme Delors doit se renseigner auprès des services techniques pour avoir confirmation de l'obligation légale de faire une telle expertise.

Après avoir fait une visite de l'école, Mme Mangin constate une extrême vétusté de l'école maternelle notamment les peintures des classes du rez-de-chaussée et le sol en PVC des classes du 1^{er} étage.

Mme Le Goff indique que les huisseries intérieures cour et celles de la salle des maîtres sont à changer ainsi que les rideaux de certaines classes, du dortoir du bas.

L'intimité des enfants dans les toilettes est également à revoir rapidement. Demande de mise en place de portes battantes.

Les parents d'élèves et madame Mangin indiquent qu'une salle vide est disponible à l'étage. Ils demandent à la Mairie de bien vouloir permettre à l'école d'avoir usage de cette pièce afin que l'école puisse disposer d'un lieu de stockage et de réserve à condition qu'elle soit remise en état.

Il existe également au grenier, sous les combles, un espace considérable qui, s'il était remis en état, pourrait servir à l'école et désengorgerait le préau qui est partagé avec le périscolaire, le matériel de motricité n'étant jamais fixe, une perte de temps pour l'installation est nécessaire à chaque utilisation.

Ces demandes ont été écoutées par la représentante de la municipalité, Mme Delors, et seront redemandées en commission municipale.

Fin de la réunion à 20h30.